



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSULAT D'ALGERIE
A BOBIGNY

قنصلية الجزائر ببويني

**Communiqué
(Service National)**

En prévision des travaux de la Commission du Service National chargé de la sélection et de l'orientation, le Consulat d'Algérie à Bobigny, invite les ressortissants algériens établis dans la circonscription consulaire de la Seine-Saint-Denis, à se présenter, avant le 24 octobre 2020, au siège du consulat – Bureau du Service National- munis des documents citésci-après, afin de mettre à jour leurs dossiers administratifs :

Etudiants :

- Certificat de scolarité 2020- 2021 ;
- Copie du Titre de séjour en cours de validité ;

Salariés :

- Contrat de travail avec les trois (03) dernières fiches de paie ;
- Copie du Titre de séjour en cours de validité.

Commerçant :

- Original du Kbis (de moins de trois (03) mois) ;
- Copie du Titre de séjour en cours de validité.

Binationaux ayant déposé l'article 2 :

- Le dépôt du Certificat des Services (article 3) est obligatoire.

Ressortissants nés en 2002 n'ayant pas encore déposé de dossier auprès du Consulat:

- Photocopie du passeport (1ère page) ou de la Carte Nationale d'Identité ; Algérienne en cours de validité ;
- Acte de naissance copie intégrale de moins de trois (03) mois + copie du 12S ;
- Copie du livret de famille (toutes les pages écrites) ;
- Certificat de scolarité 2020- 2021
- Copie recto-verso de la carte d'identité française ou du document de circulation ou du titre de séjour ;
- Quatre (04) photos d'identité réglementaires et récentes ;
- Les binationaux ayant effectué la journée de défense et de citoyenneté doivent également fournir deux (02) copies du Certificat des Services (article 3 de l'accord algéro-français).

